
CONSEIL SYNDICAL du 13 avril 2023

Rapport n°20230413 - 01

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 19 décembre 2022.

Le procès-verbal de cette réunion a été rédigé.

Ce document est joint en annexe.

Il vous est proposé d'approuver ce procès-verbal.

Sébastien VINCINI
Président



Annexes : *Procès-verbal*
Etats des présents

Département
de la Haute-Garonne

SYNDICAT MIXTE
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL
du Conseil Syndical
Réunion du 19 décembre 2022

- 165 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :
- 71 délégués assistent à la séance
- 38 procurations sont enregistrées
- 109 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt-deux, le 19 du mois de décembre à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Seysses, sur convocations dûment adressées le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie M. Jérôme BOUTELOUP, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Sébastien VINCINI indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Installation du Conseil Syndical

M. le Président indique que de nouveaux délégués ont été désignés au sein du Conseil Syndical :

Commission territoriale 9 – Sud Lauragais :

- ✓ **Jean-Jacques RAMADE**, représentant de la commune de Villefranche-de-Lauragais, élu délégué,
- ✓ **Benoît LALLEMANT**, représentant de la commune d'Avignonet-Lauragais, élu délégué,
- ✓ **Sylvain ALIBERT**, représentant de la commune de Loubens-Lauragais, élu délégué,

Commission territoriale 12 – Val de Garonne et Volvestre :

- ✓ **Christian SENSEBE** représentant de la commune de Palaminy, élu délégué.

Le Président déclare ces 4 nouveaux délégués installés dans leur fonction au sein du Conseil Syndical.

Le Président a ouvert la séance en mentionnant sa récente élection en tant que Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Il a souligné que depuis 2015, il s'est engagé à faire de Réseau31 un service public majeur reconnu, et qu'il souhaite continuer à exercer ses fonctions de Président afin de mener à bien tous les projets visant à maintenir et améliorer la performance de la collectivité.

Il informe avoir pris la décision de se consacrer uniquement à la Présidence de Réseau31 et à la Présidence du Département.

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le 17/10/22 en séance du Conseil syndical, s'est tenu le débat d'orientations budgétaires pour le budget 2023. Selon le CGCT art. L 3312-1 et le titre 2 de la loi sur l'administration territoriale de la république du 6/02/92 (articles 13 et 17) il convient d'organiser un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget. Le vote du budget primitif 2023 de Réseau31 n'ayant pu se tenir avant le 17 décembre, il est proposé à nouveau la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2023.

Dans un contexte de crise financière nationale avec l'augmentation des prix et notamment de l'électricité, l'année 2022 est cependant restée une année de développement pour Réseau31 avec l'adhésion de nouvelles collectivités et la poursuite des investissements. Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder cette période tendue dans les meilleures conditions possibles, elle a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2022 :

- Les dépenses de sous-traitance et de produits de traitements ont augmenté avec un impact sur le chapitre 011 pouvant aller jusqu'à 30 % par rapport à 2021.
- Les taux d'intérêts ont commencé à augmenter.
- Les aides à l'exploitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont poursuivi leur trajectoire de réduction, avec en prévision pour 2023, pour l'assainissement collectif, la suppression de l'aide à la performance épuratoire.

Le Président invite les délégués à s'exprimer.

**⇒ Il est donné acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
dans le cadre de la préparation du budget 2023**

L'ordre du jour de la 1ère séance étant épuisé, la séance est levée.

La 2ème séance est ouverte, Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

2 délégués indiquent s'abstenir sur ce vote en raison de leur absence à cette séance.

Résultat du vote	Pour	107	Abstention	2
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

2. Décisions prises par le Président du 01/10/22 au 25/11/22 et par le Bureau syndical lors de la séance du 7/11/22

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

→ Il est donné acte des décisions prises par le Président et des délibérations prises par le Bureau Syndical pour les périodes indiquées ci-dessus

3. Convention avec l'Amicale du Personnel de Réseau31

Il est proposé de conclure avec l'Amicale du personnel de Réseau31 une convention, dont les conditions négociées sont les suivantes :

- une subvention de fonctionnement fixée à 75 420 euros pour l'année 2023,
- un volume de décharge d'activité de 10 jours, fractionnable en nombre d'heures par an afin que les membres du conseil d'administration puissent participer à l'organisation des différentes activités de l'Amicale,
- une participation individuelle fixée par l'Amicale du personnel de Réseau31, révisable tous les ans. Elle a été fixée pour 2023, à 15.00 € par an, due par l'agent voulant adhérer.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Amicale et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

4. Mise en concurrence organisée par le CDG31 relative à la Protection Sociale Complémentaire

Le domaine de la protection sociale des agents territoriaux est en profonde évolution. Le Centre de gestion de la Haute-Garonne (CDG31) a un rôle important en la matière et souhaite le développer dans la perspective de la participation obligatoire à venir des employeurs à la protection sociale complémentaire de leurs agents, soit en 2025 pour le volet prévoyance et en 2026 pour le volet santé. Une nouvelle mise en concurrence va être engagée afin de proposer une convention de participation en santé et une convention de participation en prévoyance, toutes deux à effet au 01/01/24 pour permettre de proposer aux agents des couvertures dans une dynamique de mutualisation. Il est proposé de formaliser la participation de Réseau31 à cette mise en concurrence pour un des deux risques ou pour les deux, sans obligation de souscription finale. Les résultats obtenus seront présentés et Réseau31 pourra ensuite décider de la suite à envisager.

Il est proposé de demander au CDG31 que Réseau31 soit prise en compte dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'obtention des conventions de participation pour la couverture des risques Santé et Prévoyance. Etant précisé que l'adhésion à toute convention de participation sera préalablement soumise au vote de l'assemblée délibérante au vu des résultats de la mise en concurrence réalisée par le CDG31.

M. MAHCER, 1^{er} Vice-Président de la Commission Territoriale 11 – Hers Lauragais, fait part de ses interrogations concernant cette nouvelle obligation et s'interroge sur les détails de la législation, en particulier sur l'obligation d'adhésion à cette mutuelle et sur les taux de prise en charge prévus

M. AMEYE indique qu'il est actuellement difficile de cerner cette nouvelle obligation, mais il est certain que les collectivités auront une obligation de participation à partir de 2025. Cependant, la pertinence de la consultation dépendra en grande partie du taux prévisionnel d'adhésion.

Le Président souligne l'importance d'anticiper les actions à entreprendre pour répondre à cette nouvelle obligation.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

5. Adhésions, transferts complémentaires et extensions de périmètre

⇒ Avenants aux protocoles de transferts complémentaires de compétences

L'augmentation importante du coût de l'électricité et des produits de traitement a conduit Réseau31 à réévaluer ces tarifs pour 2023. Dans ce cadre, les deux communes ont accepté de revoir l'évolution tarifaire afin de tendre vers le nouveau tarif unique de Réseau31.

Il est proposé de modifier ces protocoles par la conclusion d'un avenant dans lesquels l'article 2 des protocoles initiaux est modifié en inscrivant les évolutions tarifaires pour chacune de ces communes.

Evolution tarifaire Commune du Lherm						
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ab HT	70,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €
Conso HT	0,960 €	0,99 €	1,13 €	1,27 €	1,41 €	1,55 €

Evolution tarifaire Commune de Poucharramet						
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ab HT	56,75 €	62,290 €	65,21 €	68,13 €	71,05 €	74,00 €
Conso HT	0,915 €	0,959 €	1,11 €	1,25 €	1,40 €	1,55 €

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

⇒ Extension de périmètre - Communauté de communes des Coteaux du Girou

La Communauté de communes des Coteaux du Girou est substituée, de plein droit, au sein de Réseau31 pour la compétence Assainissement non collectif, pour les communes de :

- Lavalette, Saint-Marcel-Paulel et Villariès, acté par arrêté préfectoral du 28/11/12,
- Saint-Jean-Lherm, adhérente à Réseau31 avant son intégration à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, acté par arrêté préfectoral du 30/12/11,

Le Conseil Communautaire des Coteaux du Girou, a délibéré en séance du 29/09/22 en faveur de l'extension du périmètre d'intervention de Réseau31 sur la totalité du périmètre communautaire. Compte tenu de l'intérêt que représente une telle structure de coopération et de solidarité territoriale pour la communauté de communes, il est opportun d'étendre le périmètre du domaine de l'Assainissement non collectif (compétence C. des statuts de Réseau31) de la Communauté de communes des Coteaux du Girou aux communes de :

- | | | |
|-------------------|-----------------------------|----------------|
| - Bazus | - Gragnague | - Montpitoul |
| - Bonrepos-Riquet | - Lapeyrouse-Fossat | - Paulhac |
| - Garidech | - Montastruc-la-Conseillère | - Roqueserière |
| - Gauré | - Montjoire | - Saint-Pierre |
| - Gémil | | - Verfeil |

Conformément aux dispositions de l'article 7.2 des statuts de Réseau31, une extension du périmètre géographique d'un groupement membre de Réseau31 peut être opérée à tout moment par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce membre et du Conseil Syndical de Réseau31. L'extension de ce périmètre géographique prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

⇒ Adhésions

• Commune de CASTILLON DE LARBOUST

Le Conseil municipal de la commune a délibéré en faveur de son adhésion à Réseau31 pour l'ensemble des compétences en eau potable et en assainissement collectif.

Conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, l'adhésion à Réseau31 prend effet à la date de l'arrêté préfectoral. Dans le cadre de cette extension, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet d'un protocole.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver l'adhésion de la commune de CASTILLON DE LARBOUST à Réseau31 au 1^{er} janvier 2023,
- d'approuver le transfert de compétences du petit cycle de l'eau :
Eau potable : A.1 : Production, A.2 : Transport et stockage, A.3 : Distribution d'eau potable
Assainissement Collectif : B1 : Collecte, B2 : Transport, B3 : Traitement des eaux usées
- d'approuver le protocole de transfert de la commune à Réseau31,
- d'approuver la modification des statuts induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur Le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant

Lors de la séance, deux modifications ont été apportées au projet de protocole transmis aux délégués.

1. les tarifs appliqués aux usagers sont les suivants :

Evolution tarifaire du service de l'eau potable Castillon de Larboust							
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ab HT	40,00 €	42,00 €	50,00 €	55,00 €	60,53 €	66,06 €	75,00 €
Consommation HT	0,60 €	0,62 €	0,64 €	0,69 €	0,97 €	1,25 €	1,52 €

Evolution tarifaire du service de l'Assainissement Collectif Castillon de Larboust							
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ab HT	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	68,87 €	72,73 €	75,00 €
Conso HT	0,400 €	0,45 €	0,49 €	0,54 €	0,88 €	1,22 €	1,56 €

2. Un article (point 5.) a été ajouté pour préciser l'engagement de Réseau31 à maintenir le fonctionnement actuel des installations mises à disposition.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

• Commune de LABASTIDE-CLERMONT

Le Conseil municipal de la commune de LABASTIDE-CLERMONT a délibéré en faveur de son adhésion à Réseau31 pour l'ensemble des compétences en Assainissement Collectif. Conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, l'adhésion à Réseau31 prend effet à la date de l'arrêté préfectoral. Dans le cadre de cette extension, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet d'un protocole.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver l'adhésion de la commune de LABASTIDE CLERMONT à Réseau31 au 1^{er} janvier 2023,
- d'approuver le transfert de compétences du petit cycle de l'eau :
Assainissement Collectif : B1 : Collecte B2 : Transport B3 : Traitement des eaux usées,
- d'approuver le protocole de transfert de la commune à Réseau31,
- d'approuver la modification des statuts induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur Le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

⇒ Transfert complémentaire de compétences – Commune de SAINT-JULIA

La commune, déjà membre pour l'ensemble des compétences en Eau potable a, par délibération de son Conseil Municipal, décidé de transférer à Réseau31, l'ensemble des compétences complémentaires en Assainissement Collectif : B1 : Collecte, B2 : Transport, B3 : Traitement des eaux usées. Conformément aux dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert de compétences complémentaires ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, suivant l'article 7.3 des statuts, à la date fixée par l'organe délibérant du Syndicat Mixte. Ainsi, il est proposé que ce transfert complémentaire de compétences prenne effet au 01/01/23. Dans le cadre de cette extension, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet d'un protocole.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver le transfert complémentaire des compétences du domaine de l'assainissement collectif de la commune de SAINT-JULIA à Réseau31 : B1 : Collecte, B2 : Transport, B3 : Traitement des eaux usées,
- d'approuver le protocole de transfert complémentaire des compétences du domaine de l'assainissement collectif de la commune de SAINT-JULIA à Réseau31

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6. Désignations

⇒ Commission Consultative des Services Publics Locaux. Désignation d'un délégué. Collège des Elus

Compte tenu de la démission de M. Jean-Pierre AZALBERT du collège des élus, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce siège vacant au sein de la commission.

➤ Choix du mode de scrutin

Le Président demande aux délégués s'ils sont favorables à un vote à scrutin public pour cette décision.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

⇒ Adopté à l'unanimité : la désignation aura lieu au scrutin public

➤ Appel à candidatures

Le Président fait appel à candidatures et annonce que M. Amador ESPARZA s'est porté candidat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

➤ Opérations de vote sur la candidature de M. Amador ESPARZA

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Votants 109 voix
Voix Exprimées 109 voix
Abstentions 0 voix
Votes contre 0 voix

⇒ M. Amador ESPARZA est désigné à l'unanimité membre siégeant au collège des élus à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Réseau31.

⇒ Commission Locale de l'Eau SAGE Hers-mort. Désignation d'un délégué au Collège des Elus

Compte tenu de la démission de M. Philippe PETIT de son poste de représentant de la commune de Saint Sauveur à Réseau31 et, en conséquence, de son siège au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-Mort Girou, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce siège vacant au sein de cette commission

➤ Choix du mode de scrutin

Le Président demande aux délégués s'ils sont favorables à un vote à scrutin public pour cette décision.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

🗳️ **Adopté à l'unanimité : la désignation aura lieu au scrutin public**

➤ Appel à candidatures

Le Président fait appel à candidatures et annonce que M. François BATAILLE s'est porté candidat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

➤ Opérations de vote sur la candidature de M. François BATAILLE

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Votants109 voix

Voix Exprimées109 voix

Abstentions.....0 voix

Votes contre0 voix

⇒ **M. François BATAILLE est désigné à l'unanimité membre siégeant au collège des élus à la CLE du SAGE
Hers-mort - Girou**

7. Modification des statuts de Réseau31

Réseau31 est aujourd'hui un acteur incontournable du cycle de l'eau à l'échelle départementale et fête ses 13 ans le 1^{er} janvier prochain. Cet anniversaire est, également, l'occasion de réaffirmer avec force l'identité de Réseau31 : le Service Public. Réseau31 projette, en effet, ses investissements dans l'intérêt exclusif des territoires et des usagers de l'eau. En terme de fonctionnement par ailleurs, Réseau31 demeure très attaché à la gestion directe en régie par du personnel public. En ce sens, l'évolution de la marque « Réseau31, une autre idée de l'eau » en « Réseau31, service public de l'eau » a été déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Les statuts de Réseau31 doivent faire état de cette évolution. La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver ces modifications statutaires d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette proposition.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

8. Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022

Mme la Responsable de la Paierie Départementale de la Haute-Garonne, après avoir exercé tous les recours et procédures relevant de sa compétence, a dressé au 01/08/2022 un état des admissions en non-valeur et de créances éteintes. Un état de la liste des admissions en non-valeur est joint en annexe qui liste les admissions en non-valeur prises en compte par Réseau31. En effet, les admissions en non valeurs n'ont pas été retenues pour la totalité des sommes présentées, des informations complémentaires seront portés à la connaissance du comptable afin de permettre de nouvelles investigations.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 22.551.02 € dont :

- 56,40 € pour le budget principal
- 5.448,81 € pour le budget Eau
- 16.323,36 € pour le budget Assainissement collectif
- 722,45 € pour le budget Assainissement autonome

Le montant des créances éteintes s'élève à 19.332.83 € dont :

- 8.206.30 € pour le budget Eau
- 11.126.53 € pour le budget Assainissement collectif

Au vu des motifs de présentation des créances exposés par la Responsable de la Paierie Départementale, il est proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants :

- 22.551.02 € sont à affecter à l'article 654.1 Créances admises en non-valeur
- 19.332.83 € sont à affecter à l'article 654.2 Créances éteintes

Les crédits budgétaires nécessaires ont été votés en DM2 et couvrent les montants à mandater.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite que ces montants soient mandatés sur les budgets respectifs.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

9. Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP 2023) – Créations et actualisations

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement de Réseau31, il est proposé de voter les autorisations de programme et les crédits de paiement 2022 présentés en détail, selon le rapport, aux membres du Conseil. Le Président reprend en détail les programmes d'investissement de Réseau31

M. Jean-Paul ESTRADÉ, délégué de la commune d'Arbas, exprime son inquiétude quant à l'absence du projet d'assainissement de sa commune dans la liste des autorisations de programme prévues, malgré le fait qu'il soit en cours depuis plusieurs années. Il mentionne n'avoir reçu aucune réponse aux relances effectuées et se questionne sur la considération réelle de ce projet.

M. OUDARD explique que les difficultés foncières et les arbitrages lors des Commissions Territoriales ont contribué à cette situation.

Le Président s'engage à étudier rapidement le dossier pour répondre aux besoins de la collectivité.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

10. Tarification 2023

a) Bordereau des prix

Le bordereau des prix des activités de Réseau31 est approuvé tous les ans pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier. Le Conseil Syndical, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et le Bureau Syndical, ont étudié les différents surcoûts qui s'imposent à la collectivité, du fait de l'explosion des tarifs de l'énergie, de l'augmentation de la masse salariale, de l'augmentation des produits chimiques et autres fournitures, mais aussi de la baisse de certaines recettes. L'augmentation des tarifs permet de rester sur un équilibre des budgets de fonctionnement avec un autofinancement à un niveau conséquent permettant de maintenir les travaux d'investissements décidés dans le cadre des PPI Eau et Assainissement. Il est proposé de rajouter un tarif : Fourgon équipé - Investigation réseau AEP et de procéder à une actualisation des différentes lignes par application d'une augmentation de 10% pour l'ensemble des lignes. Ce bordereau s'applique à toutes les prestations de Réseau31 réalisées quels que soient la compétence et le lien juridique (usagers pour les transferts de compétences, collectivités pour les conventions de prestations intégrées). Ce bordereau, qui s'appliquera à partir du 01/01/23, remplace l'ensemble des bordereaux de prix en vigueur au sein de Réseau31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver ce bordereau des prix et d'autoriser le Président de Réseau31 à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

b) Approbation de tarifs

Réseau31 fixe les tarifs pour les collectivités ayant transféré leur compétence Assainissement collectif et Eau potable. Les surcoûts dus à l'augmentation des tarifs de l'énergie, des produits chimiques, de la masse salariale et la baisse de certaines recettes ont été étudiés pour proposer des tarifs permettant de maintenir les travaux d'investissements décidés et de rester sur un équilibre des budgets de fonctionnement avec un autofinancement à un niveau conséquent. Les propositions ont été présentées en Commission Territoriale et sont soumises à l'approbation du Conseil Syndical.

- **Tarifs de l'assainissement collectif 2023**

Il est proposé d'approuver les tarifs présentés avec une hausse de la part variable et de la part fixe et d'approuver les tarifs liés à des protocoles signés par les adhérents et notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

c) Approbation de tarifs pour l'eau potable 2023

Il est proposé d'approuver les tarifs présentés avec une hausse de la part variable et de la part fixe et d'approuver les tarifs liés à des protocoles signés par les adhérents et notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mme Marjorie POCHÉZ, déléguée de la commune de Plaisance du Touch, interroge sur la communication prévue pour informer les usagers des augmentations tarifaires.

Le Président répond positivement et ajoute que des réflexions sont en cours pour la mise en place d'une tarification sociale pour tenir compte des difficultés financières rencontrées par les usagers face au contexte économique actuel et à venir.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

d) Service d'assainissement non-collectif et de contrôles de l'assainissement

Au terme de l'exercice 2022, il est proposé d'appliquer, pour l'année 2023, les modifications et ajustements des tarifs de contrôle de l'assainissement collectif et non collectif. Est prise en compte, d'une part, l'inflation de 6,2 %. D'autre part, des transferts au sein de l'activité contrôle sont attendus. Une baisse de 1200 contrôles des installations neuves et contrôles ventes serait compensée par une augmentation de 1700 contrôles programmés de bon fonctionnement dont le tarif, nettement moindre jusqu'à présent, doit être plus largement réévalué. Les prix unitaires augmenteraient de 6,2 % pour l'ensemble des contrôles exceptés les contrôles programmés qui augmenteraient de 22 %. Enfin, ce bordereau des prix unitaire inclut ceux du système d'assainissement non-domestique de la ZAC de la Barthelle à Le Cabanial (CT09) augmenté de 10% compte tenu des charges supplémentaires dont le surcoût de l'électricité. Par ailleurs, concernant l'assainissement collectif, le tarif « plusieurs logements » est renommé et révisé afin de rechercher une meilleure équité de traitement entre les usagers. En conséquence, le nouveau tarif (110 €) est appliqué à chaque logement supplémentaire en lieu et place du tarif forfaitaire (346,93 €) pour plusieurs logements sans distinction du nombre.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux tarifs du service d'assainissement non collectif et de contrôles collectif et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

e) Service d'approvisionnement en eau brute

Dans le cadre de l'adhésion du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la commune de Portet-sur-Garonne à Réseau31 pour la compétence « D2.1 Approvisionnement en eau », il revient à Réseau31 de fixer les tarifs applicables aux usagers agricoles, industriels et domestiques concernés sur les systèmes hydrographiques :

Gravitaire	Sous pression
système de Saint-Martory incluant les rivières Touch et Louge ; rivière Hers-mort ; rivière Girou	plaine de Revel-Couffinal ; retenue de la Galage à Ste Foy de Peyrolières ; ZI du Bois vert à Portet sur Garonne.

Cette tarification est modifiée chaque année en tenant compte des évolutions des charges, des subventions et des investissements à réaliser. Pour 2023, cette actualisation concerne principalement les augmentations dues aux coûts de l'électricité, des matières premières et des carburants. Il est donc proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs du service d'approvisionnement en eau brute de 6,2% soit l'inflation constatée sur un an. De plus, Réseau31 a engagé une modification de sa tarification eau brute sur le système de Saint-Martory afin d'inciter davantage ses usagers aux économies d'eau. Une nouvelle redevance est proposée dans le bordereau des prix. Dans la dynamique de transition énergétique de Réseau31, il est proposé de nouveaux tarifs indemnitaires d'occupation du domaine de Saint-Martory pour des projets d'énergies renouvelables hydroélectriques ou photovoltaïques. Enfin la mise en service du soutien des étiages de la rivière Aussonnelle s'accompagne d'une tarification pour les EPCI à fiscalité propre bénéficiant du service. Ces dispositions font l'objet d'avis des commissions hydrographiques Garonne St Martory et Aussonnelle. La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux prix unitaires du service d'approvisionnement en eau brute ; la nouvelle tarification eau brute sur le système de Saint-Martory ; le nouveau tarif indemnitaire pour des projets d'énergies renouvelables ; la nouvelle tarification pour les collectivités sur la rivière Aussonnelle ; et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

M. Christian MAZAS, délégué de la commune de Saint-Léon et membre de la Commission Hydrographique Hers-mort-Girou, souligne que les nouveaux tarifs n'ont pas été discutés lors de la dernière commission.

M. OUDARD confirme que la commission n'a pas pu se tenir en décembre.

Le Président propose de reporter le point sur la tarification relative à l'Hers-mort-Girou, car une augmentation des tarifs est prévue selon le rapport, et souhaite que la commission se réunisse avant le prochain conseil syndical.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

f) Occupation du domaine syndical par des équipements de radiocommunication

De par son occupation stratégique de points hauts du département de la Haute-Garonne, Réseau31 est sollicité afin que des équipements de radiocommunication soient installés sur ses réservoirs d'eau potable principalement. Ainsi à ce jour 26 ouvrages sont occupés par 43 équipements régis par autant de conventions qui fixent les conditions techniques et financières de présence. En effet Réseau31 a engagé l'harmonisation de ces occupations en 2017 auprès des nombreux opérateurs de téléphonie et des opérateurs d'intérêt public. Cette révision des liens juridiques fut d'autant plus nécessaire que ces documents, renouvelables par tacite reconduction, reposaient sur des rédactions et négociations financières anciennes. Des tarifs ont été approuvés pour la première fois lors du Conseil Syndical du 27/11/17. Ces occupations génèrent 128 934 €HT de recettes forfaitaires répartis de la manière suivante :

Eau potable	Assainissement	Approvisionnement en eau brute
94 446 €	6 896 €	27 592 €

Compte tenu de l'évolution des prix, il est proposé d'augmenter les prix unitaires d'occupation du domaine syndical par des équipements de radiocommunication de 10% pour les conventions conclues à partir de 2023. Les occupations antérieures resteront actualisées à 2% comme le stipulent les conventions conclues.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux prix unitaires d'occupation du domaine syndical par les opérateurs d'équipements de radiocommunication et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

g) Participation aux frais de branchement (PFB) et Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Les tarifs de participation aux frais de branchement (PFB) et de participation pour le financement de l'assainissement (PFAC) incluant les assimilés domestiques ont été fixés par l'organe délibérant de Réseau31 lors de votes datant du 13/12/12, du 22/01/14 et du 13/12/21. Les surcoûts dus à l'augmentation des tarifs de l'énergie, des produits chimiques, de la masse salariale et la baisse de certaines recettes ont été étudiés pour proposer des tarifs permettant de maintenir les travaux d'investissements décidés et de rester sur un équilibre des budgets de fonctionnement avec un autofinancement à un niveau conséquent. Les propositions ont été présentées en Commission Territoriale et sont soumises à l'approbation du Conseil Syndical. Il n'a été voté d'augmentation tarifaires depuis 2014, les modifications ont jusque-là porté sur des précisions d'articles.

Aussi il est proposé des augmentations de ces articles allant de 3.6% à 15.2% pour les logements les plus grands.

Un délégué propose d'utiliser une formule de révision pour permettre une augmentation progressive en fonction des différents indices.

Le Président n'y est pas favorable pour le moment. Il souhaite cependant que ce sujet soit étudié et suivi attentivement afin de pouvoir prendre les décisions appropriées.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

11. Contributions et participations du champ administratif de la compétence « Grand cycle de l'eau »

La compétence Eaux Pluviales compte parmi les compétences transférables à Réseau31. En cas de transfert, Réseau31 est juridiquement substitué de plein droit aux adhérents pour l'exercice de cette compétence. Réseau31 assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension des installations et ouvrages relatifs au système de gestion des eaux pluviales ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics. Cette compétence constitue un service public administratif. Le budget de ce service est équilibré par les contributions des membres du Syndicat ayant adhéré aux dites compétences. Ces contributions et participations sont fixées chaque année par le Conseil Syndical. Pour les opérations d'investissement, il convient d'établir les contributions financières des adhérents à la fin de l'opération de travaux, et ce, chaque année. Cette participation s'établit sur la base de l'ensemble des dépenses engagées diminuée des recettes perçues par Réseau31. Au moment de la présentation de la fiche d'évaluation financière, l'adhérent informe Réseau31 du mode de remboursement qu'il souhaite à savoir le paiement en une seule fois ou le recours à un prêt, dans ce cas le montant annuel de la contribution correspondra aux intérêts d'emprunt annuel ajoutés au montant de la dotation annuelle d'amortissement. La contribution s'échelonne sur la durée du prêt et sera titrée par Réseau31 à l'adhérent sur la section de fonctionnement.

Adhérent	Opération	Date du vote de la 1ere contribution	Durée	Montant voté
Montberon	Aménagement de réseau d'eaux pluviales	12/10/2020	40 ans	2 577€
Villefranche de Lgais	Renforcement réseau eaux pluviales	12/10/2020	40 ans	2 810€
Grenade	Aménagement eaux pluviales	13/12/2021	25 ans	3 164 €
Daux	Aménagement rue de la Mouline	13/12/2021	60 ans	732 €

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le montant des contributions financières pour l'année 2023 pour chaque adhérent.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Le départ de Madame Chantal BIENVENUE est enregistré. Il y a 70 présents et 38 représentés soit un total de 108 présents et représentés.

12. Budget primitif 2023

Le projet de budget primitif 2023 s'inscrit dans la dynamique de développement de notre collectivité, issue des objectifs stratégiques établis lors du DOB (débat d'orientation budgétaire), de l'approbation, lors du présent Conseil des différents des tarifs fixés pour l'ensemble des compétences exercées par notre collectivité à et du contexte particulièrement haussier des dépenses de fonctionnement de l'énergie et des fournitures et services. Sur ces bases, notre collectivité continue d'investir fortement sur l'ensemble des Commissions Territoriales et apporte le même niveau de service partout sur nos territoires tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement.

Le budget primitif a été présenté, il prend en compte deux grands axes définis dans le Document d'Orientation Budgétaire :

- Structurer et adapter l'organisation et les budgets pour maintenir un bon niveau d'autofinancement
- Poursuite des investissements

Le Président propose le vote du budget primitif :

VOTES		
Budget Principal	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Eau	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Assainissement	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Assainissement non collectif	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Microcentrale	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix

13. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sébastien VINCINI
Président

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	165
Présents	71
Absents	56
Représentés	38
Présents + Représentés	109
Présents + Représentés / Inscrits	66.06 %

quorum atteint

DOYEN : ALEGRE Raymond - BENJAMIN : RAMOND Rémi

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	absent
	DAUX	ALBERT	Patrick	PRESENT + 2 procurations de Louis CONTRERAS CT 1 et Marielle PEIRO-FOURNIER CT 9
	GOT	ALEGRE	Raymond	PRESENT
	LOUBENS-LAURAGAIS	ALIBERT	Sylvain	absent
	SAGE	ALM	Dominique	absent
	RIEUX-VOLVESTRE	ALVADO	Régis	PRESENT + 1 procuration de Bernard PONS CT 12
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	procuration à Michel LADEVEZE
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	absent
	CCVA	ASTRUC	Thierry	absent
	SIE	AUSSEL	Edmond	procuration à Jacques LAMARQUE
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	procuration à Amador ESPARZA
	AUTERIVE	AZEMA	René	procuration à Jean-Louis REMY
	PELLEPORT	BAGUR	Serge	absent
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	absent
	JURVIELLE	BALTANAS	François	procuration à François BATAILLE
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	PRESENT
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT
	VACQUIERS	BATAILLE	François	PRESENT + 2 procurations de Marie-Christine DECOSTERD CT 4 et François BALTANAS CT 15
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Christian COMBECAVE CT 9
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	absent
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT + 2 procurations de Thierry BOUTIN CT 15 et Benoît LALLEMANT CT 9
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	PRESENT
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	absent
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	procuration à Bernard GENSSLER
	GRENADE-SUR-GARONNE	BOULAY	Dominique	procuration à Patrice LAGORCE
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	absent
	CD31	BOUREAU	Pascal	PRESENT + 1 procuration de Daniel CASENAVE CT 11
	BRETX	BOURGES	Michelle	absent
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	procuration à Denis BEZIAT
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	PRESENT
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	PRESENT + 1 procuration de Roger PEDRERO CT 9
	SAGE	CADAS	Yves	procuration à Patrice LAGORCE
	CARAMAN	CALMEIN	François	procuration à Jean-Clément CASSAN
	CALMONT	CASENAVE	Daniel	procuration à Pascal BOUREAU
	CARAMAN	CASSAN	Jean-Clément	PRESENT + 1 procuration de François CALMEIN CT 9
	CHAUM	CASTELL	José	procuration à Jean-Pierre COMET
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	PRESENT
	MONTBERON	CATALA	Patrick	PRESENT
	CCPHG	CAU	Marcel	procuration à Michel LAVIGNE
	CCTL	CAZELLES	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Robert-André PECH CT 9
	LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC	Jean	absent
	MENVILLE	CHANAUD	Michel	PRESENT
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	procuration à Jean RENALIER
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	procuration à Marie-Pierre BATIGNE
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Marc LASSERRE CT 15 et José CASTELL CT 15
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	procuration à Michel LADEVEZE
	CAZEAUX-DE-LARBOUST	CONDESSE	Andrée	procuration à Christian POISSON
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	procuration à Patrick ALBERT
	CD31	CROQUETTE	Martine	PRESENT
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	PRESENT
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	PRESENT
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	absent
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	PRESENT
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PECO	Serge	PRESENT
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	procuration à François BATAILLE
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	procuration à Rémi RAMOND
	CD31	DEGERS	Laurence	absent
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECROIX	Patrick	PRESENT
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent
	CD31	DEUILHE	Serge	PRESENT
	CGS	DOUGNAC	Jean-Claude	procuration à Rémi RAMOND
	CIRÈS	DRAPE	Jacques	absent

MELLES	DUBOIS	Alban	absent
VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent
SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	PRESENT
GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT + 1 procuration de Didier AVERSENG CT 9
ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT
FONTENILLES	EVEN	Betty	procuration à Marjorie POCHEZ
CD31	FABRE	Jean-Michel	absent
SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	absent
VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	absent
REVEL	FERRET	Michel	PRESENT
FONTENILLES	FIERLEJ	Nadine	procuration à Jean-François SUTRA
LAVALETTE	FONTES	André	PRESENT
SIE	FRANCOU	Didier	absent
GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT
SAUVETERRE-DE-COMMINGS	GARCIA	Claude	PRESENT
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	PRESENT
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	absent
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	GENSSLER	Bernard	PRESENT + 1 procuration de Patrick BOUBE CT 13
GARGAS	GIBERT	Janine	procuration à Jacques LAMARQUE
SICOVAL	GILLON	Christophe	absent
CD31	GOJARD	Loïc	PRESENT
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	PRESENT
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	procuration à Daniel GRYCZA
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	PRESENT + 1 procuration de André GROS CT 7
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	procuration à Jean-Pierre REBONATO
CCTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 1 procuration de Pierre LATTARD CT 10
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	absent
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	procuration à Patrice RIVAL
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	absent
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	PRESENT
FRONSAC	LADEVEZE	Michel	PRESENT + 2 procurations de Sylvain COMET CT 15 et Stéphane AMARGIER CT 9
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	procuration à Christian SENSEBE
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE	Pierre	absent
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	PRESENT
DAUX	LAGORCE	Patrice	PRESENT + 2 procurations de Yves CADAS CT 8 et Dominique BOULAY CT 1
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT
AVIGNONET-LAURAGAIS	LALLEMANT	Benoît	procuration à Denis BEZIAT
SIE	LAMARQUE	Jacques	PRESENT + 2 procurations de Edmond AUSSEL CT 1 et Janine GIBERT CT 2
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	procuration à Jean-Pierre COMET
SICOVAL	LATTARD	Pierre	procuration à Gilbert HEBRARD
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT + 1 procuration de Marcel CAU CT 14
COX	LINK	Phillip	procuration à Jean-François SENAC
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	absent
NOÉ	LORMIERES	René	PRESENT
REVEL	LUCENA	François	PRESENT
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	MAHCER	Abdelrani	PRESENT
MÉRENVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT
NOÉ	MAREK	Alain	PRESENT
VALENTINE	MAURY	Georges	absent
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	PRESENT
TOUTENS	MERIC	Pascal	absent
LHERM	MIRASSOU	Florence	absent
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	absent
POUBEAU	MORILLON	Michel	absent
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	absent
MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	absent
THIL	PASQUIER	Bruno	absent
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	PRESENT
SAUSSENS	PECH	Robert-André	procuration à Jean-Pierre CAZELLES
AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	procuration à Colette BRUN
CCTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	procuration à Patrick ALBERT
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	procuration à Jean-François SUTRA
MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE	PEREZ	Serge	absent
GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	absent
FRONTIGNAN-DE-COMMINGS	PLANAS	Yves	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	POCHEZ	Marjorie	PRESENT + 1 procuration de Betty EVEN CT 6
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	PRESENT + 1 procuration de Andrée CONDESSE CT 15
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	procuration à Régis ALVADO
CAUBIAC	PONTE	Clara	absent
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	RAMADE	Jean-Jacques	PRESENT
CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT + 2 procurations de Huguette DEDIEU CT 12 et Jean-Claude DOUGNAC CT 14
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Claude GUIARD CT 15 et Léandre ROUMAGNAC CT 2
CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT + 1 procuration de René AZEMA CT 11
MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT + 1 procuration de Arnaud CHINCHON CT 15
VACQUIERS	RIQUET	Alain	PRESENT
CD31	RIVAL	Patrice	PRESENT + 1 procuration de Joseph JAMMETTE CT 15
VILLARIÈS	ROUMAGNAC	Léandre	procuration à Jean-Pierre REBONATO

	SIEVT	ROUX	Didier	absent
	POUBEAU	SABATHE	Françoise	absent
	MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT
	MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	absent
	SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent
	MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	PRESENT
	CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT
	SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	PRESENT + 1 procuration de Phillip LINK CT 1
	PALAMINY	SENSEBE	Christian	PRESENT + 1 procuration de Guy LAFRANQUE CT 12
	SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent
	MONTOLIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent
	LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT + 2 procurations de Joseph PELLEGRINO CT 6 et Nadine FIERLEJ CT 6
	LANDORTHE	TEILLLOL	Christian	PRESENT
	MERVILLE	TRESSEL	Samuel	absent
	DRUDAS	VIEL	Dominique	absent
	SAINT-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	PRESENT
	CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT
	LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	PRESENT
	VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	absent
	MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent